

Communiqué de presse

Loir-et-Cher : Maurice Leroy dénonce la dégradation de la distribution du courrier

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, interpelle officiellement Jean-Paul Bailly, président de la Poste sur la « dégradation catastrophique du service de distribution du courrier ».

C'est au cours de la session de vote du budget 2007 du conseil général, jeudi 14 décembre 2006, que Maurice Leroy a annoncé son intention d'écrire à Jean-Paul Bailly. Il souhaite l'alerter sur la situation préoccupante de la distribution actuelle du courrier en Loir-et-Cher. Maurice Leroy a reçu le soutien unanime des 30 conseillers généraux.

En 2004, le conseil général de Loir-et-Cher, la Poste et l'Association des maires de Loir-et-Cher ont signé un protocole d'accord sur l'accès aux services postaux. Malgré cette implication forte du Département, les Loir-et-Chériens et les entreprises constatent la dégradation des services de distribution, les délocalisations de locaux ou encore les erreurs de date des courriers.

Veillez trouver ci-après la lettre que Maurice Leroy vient d'adresser à Jean-Paul Bailly.

« Monsieur le Président,

Comme vous le savez, notre Département de Loir-et-Cher a été la première collectivité locale de France à conclure avec La Poste un protocole de coopération sur l'accès au service de La Poste que nous avons eu plaisir d'élaborer ensemble avec vos services.

Or, malgré les efforts très importants du Conseil Général et des Communes, je suis au regret de déplorer depuis une dégradation catastrophique du service de distribution du courrier qui nuit de façon majeure aux administrés de Loir-et-Cher et ce, tout particulièrement dans nos communes rurales.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

C'est ainsi que des artisans de mon propre canton de Droué ont dû subir des redressements URSSAF parce que leurs déclarations ont été datées de plusieurs jours après l'envoi, alors qu'elles avaient été effectuées dans les délais.

Dans la commune de Vendôme, les courriers envoyés à l'intérieur de la ville mettent huit jours pour parvenir à leurs destinataires, d'une rue à l'autre !

Je ne vous parle pas des délais constatés lorsqu'un courrier doit transiter par les soins de La Poste d'une commune à une autre.

Je crains fort que dans ces conditions, le protocole que nous avons conclu sur l'accès au service de La Poste se révèle être de la part de La Poste une stratégie qui lui permette parallèlement de dégrader le service de la distribution, et dont les victimes sont les habitants et les élus de Loir-et-Cher.

C'est également avec beaucoup d'amertume que nous avons appris par les responsables locaux la délocalisation des services de distribution de Saint-Amand-Longpré sur la commune de Châteaurenault dans le département voisin.

En complément du problème de trajet pour le personnel, les habitants de Saint-Amand-Longpré vont encore perdre une part supplémentaire du service public.

Cette initiative démentie formellement voici deux ans va aussi freiner l'implantation de deux nouvelles entreprises qui envisageaient de solliciter les services de la Poste pour leur activité.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre dans les plus brefs délais les mesures nécessaires pour qu'il soit mis fin à ces graves dysfonctionnements, faute de quoi je me verrai dans l'obligation d'en tirer les conclusions en ce qui concerne nos accords actuels.

Ma démarche se fonde sur une déclaration unanime de l'Assemblée départementale.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués. »

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr